



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

60^e séance plénière

Mardi 23 novembre 2004, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

En l'absence du Président, M (Zambie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 163 de l'ordre du jour

La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés

Projet de résolution (A/59/L.32)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Elmar Mammadyarov, Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, qui va présenter le projet de résolution A/59/L.32.

M. Mammadyarov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier l'Assemblée générale d'avoir appuyé notre initiative visant à examiner la situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés. L'appui de l'Assemblée a renforcé la foi de l'Azerbaïdjan dans la primauté des principes fondamentaux consacrés dans la Charte qui gouverne cette Maison prestigieuse.

En 1993, l'Organisation des Nations Unies a examiné la question de l'occupation des territoires azerbaïdjanais et a exprimé son appui aux efforts que déploie le Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en vue de régler le conflit conformément aux normes et principes du droit international. Depuis lors, le processus de

négociation, qui se poursuit depuis plus d'une décennie sous l'égide de l'OSCE, a connu des succès et des échecs. Les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874(1993) et 884 (1993), adoptées par le Conseil de sécurité en réaction à l'occupation des territoires azerbaïdjanais, demeurent la principale base d'un règlement du conflit avec l'Arménie. L'Assemblée générale, par sa résolution 48/114 du 20 décembre 1993, intitulée « Assistance internationale d'urgence aux réfugiés et personnes déplacées en Azerbaïdjan », a contribué à soulager la situation humanitaire alarmante qui règne dans notre pays.

En grande partie occupé et ployant sous le poids d'une crise humanitaire, l'Azerbaïdjan est devenu de toute évidence la partie la plus intéressée par la conclusion d'un accord de paix dans les plus brefs délais. Après 10 années de respect indéfectible du cessez-le-feu, l'Azerbaïdjan a montré que le règlement pacifique du conflit est la voie qu'il a choisie pour faire en sorte que les pays de notre région vivent en paix.

Quatre séries de réunions ayant réuni les ministres des affaires étrangères de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à Prague, avec l'aide des coprésidents de la Conférence de Minsk, ont apporté quelque espoir. Au cours de ces réunions, nous sommes parvenus à débattre des principales questions concernant un éventuel règlement, notamment la restitution à l'Azerbaïdjan de tous les territoires occupés, ce qui permettrait aux populations déplacées de regagner leurs

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

foyers dans la sécurité et la dignité, le rétablissement des moyens de transport et d'autres moyens de communication, la normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et un règlement progressif des questions politiques relatives au conflit.

Alors que les négociations se poursuivent, nous avons été préoccupés par des informations crédibles faisant état de l'arrivée d'un nombre croissant de colons sur les territoires azerbaïdjanais occupés qui, dans le cadre du nettoyage ethnique, avaient été débarrassés de 750 000 Azeris. De tels faits avaient déjà été constatés de par le passé, mais de façon sporadique. Ces transferts ont ensuite pris de l'ampleur et sont devenus organisés, puisqu'ils s'inscrivaient dans un programme officiel de la République d'Arménie dénommé « Retour au Karabakh ». Ce programme est supervisé par le Ministère des migrations et des réfugiés du Gouvernement arménien et est principalement financé par Yerevan, à partir de ressources budgétaires spécialement allouées au régime séparatiste du Haut-Karabakh.

À cette fin, le Gouvernement arménien a impliqué diverses organisations dont les fonds sont affectés à la création de nouvelles colonies dans les territoires occupés, qui jouxtent la région du Haut-Karabakh et comprennent les districts adjacents azerbaïdjanais de Lachin, Kelbajar, Zangelan et Jabrayil.

La situation est devenue plus inquiétante dans le district occupé de Lachin, qui, avant le conflit, était exclusivement peuplé d'Azeris. Du fait du plan de réinstallation, cette région compte à présent quelque 13 000 habitants arméniens. Dans le cadre de ce plan, la partie arménienne remplace les noms d'origine des villes et villages azerbaïdjanais dans les territoires occupés par des noms arméniens fictifs.

Les organisations de la diaspora arménienne impliquées dans le programme susmentionné déclarent explicitement avoir pour principal objectif d'aider le Haut-Karabakh à se doter d'une infrastructure et à coloniser les territoires en les peuplant de migrants arméniens. Pour coloniser ces territoires, le Gouvernement arménien mobilise ses forces armées, les déployant dans les territoires occupés azerbaïdjanais. Ces forces ont donc participé à la création de deux nouvelles colonies de peuplement dans la région occupée de Kelbajar.

Un certain nombre de sources internationales officielles confirment également ce transfert de populations. Par exemple, d'après le rapport de pays 2003 sur l'Azerbaïdjan du Département d'État des États-Unis, « des immigrants arméniens en provenance du Moyen-Orient et d'ailleurs se seraient installés dans certaines parties du Haut-Karabakh, voire dans d'autres territoires azerbaïdjanais occupés par les forces arméniennes ». Le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE, dans ses derniers rapports, a spécifiquement mentionné ce programme, qui vise à doubler la population arménienne dans les territoires occupés.

En outre, l'Arménie consolide son occupation des territoires azerbaïdjanais au moyen d'une politique économique et financière/monétaire, le système bancaire de ce régime fantoche établi dans les territoires occupés étant réglementé par la Banque centrale d'Arménie.

Dans l'édition du magazine *The Economist* du 20 novembre 2004, le Haut-Karabakh est décrit comme étant

« davantage une extension de l'Arménie qu'une entité indépendante. L'armée est profondément intégrée à celle de l'Arménie, la devise est le dram arménien, les voitures sont immatriculées en Arménie ».

Comme il a été annoncé sur Radio Free Europe/Radio Liberty, les autorités arméniennes adoptent des mesures visant précisément à encourager des centaines de colons venant d'Iran, du Liban, de France et des États-Unis à venir s'installer. Les colons reçoivent en principe une aide de l'État pour rénover les maisons d'Azeris expulsés qu'ils occupent ou pour la construction de nouvelles maisons, y compris pour rembourser les frais de déménagement. Ils sont exemptés d'impôt et paient des prix très réduits pour les services publics. Ils reçoivent 6 000 m² de terre par personne et un crédit à 0,5 % d'intérêt sur 20 ans par famille. Les colons en âge de faire leur service militaire peuvent bénéficier d'un report de deux ans.

L'Azerbaïdjan a déjà fourni à l'Assemblée générale des informations complètes à cet égard dans le document A/59/568. J'espère que l'Assemblée a eu l'occasion d'évaluer les implications considérables de ce programme et des colonies déjà établies dans les territoires azerbaïdjanais occupés. Le programme envisage d'augmenter la population arménienne vivant

dans les territoires azerbaïdjanais occupés pour la porter à 300 000 personnes d'ici l'an 2010, alors qu'avant le conflit le nombre d'Arméniens habitant la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh était à peine de 120 000.

Cette politique de colonies illégales et les pratiques arméniennes constituent une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du droit international humanitaire, en particulier la Convention de Genève. Ces mesures prises par l'Arménie entravent le règlement politique du conflit, sapent la crédibilité des efforts de médiation de l'OSCE et visent clairement à porter atteinte aux résultats de ces efforts et à imposer une situation de fait accompli en Azerbaïdjan. La nature préméditée et déterminée des mesures arméniennes, qui appliquent en fait les décisions de 1989 et 1990 du Parlement et du Gouvernement arméniens sur l'annexion par l'Arménie de la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh, révèle le caractère frauduleux des prétentions arméniennes de non-implication dans l'occupation des territoires azerbaïdjanais. Il y a là une preuve indéniable des tentatives de l'Arménie d'annexer le Haut-Karabakh et les autres régions azerbaïdjanaises occupées.

Bien que l'Arménie réitère – en paroles – sa volonté politique de régler pacifiquement le conflit, elle est, en réalité, inspirée et guidée par les décisions que je viens de mentionner, en train de continuer à porter atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Azerbaïdjan, reconnues par le monde entier. Tout en poursuivant une politique d'annexion des territoires azerbaïdjanais, l'Arménie prétend être sincèrement intéressée par le processus de paix.

Si nous analysons le cours des événements, depuis les décisions législatives et exécutives de l'Arménie qui ont provoqué l'annexion, en passant par l'occupation même des territoires azerbaïdjanais, jusqu'au transfert de colons dans ces territoires, nous pouvons logiquement conclure que l'Arménie, agissant en toute impunité, en est au stade final de l'application de son objectif secret, qui est de concrétiser ses prétentions territoriales sur l'Azerbaïdjan.

Dans ces circonstances, l'Azerbaïdjan en a appelé à plusieurs occasions au Président en exercice de l'OSCE, aux coprésidents de la Conférence de Minsk et à d'autres institutions compétentes en la matière. Le Président Aliyev, dans l'allocation qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale cette année, a accordé une

attention particulière à l'évolution dangereuse de la situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés. De cette même tribune, il a appelé les États Membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que l'Arménie mette un terme à ces activités. La situation a continué de se dégrader et l'Azerbaïdjan a finalement été obligé de demander à l'Assemblée générale d'inscrire à son ordre du jour la question intitulée « La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés ».

L'Azerbaïdjan a présenté le projet de résolution publié sous la cote A/59/L.32, au titre du point 163 de l'ordre du jour. Il a pour but de créer des conditions favorables à la poursuite des négociations. Ce faisant, nous n'essayons pas de résoudre les problèmes du règlement politique du conflit dans le cadre des Nations Unies. Nous n'essayons pas d'impliquer l'Assemblée générale dans l'examen de questions relatives au règlement des conflits. Ceci concerne la situation actuelle, qui entrave le processus de négociations de paix et qui, si elle perdurait, pourrait conduire à une catastrophe humanitaire.

Le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale est équilibré et constructif. Il est fondé sur les principes et les normes du droit international humanitaire et sur les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le projet de résolution exprime le ferme appui de l'Assemblée générale aux efforts de médiation de l'OSCE. Il contient des dispositions concrètes qui traitent de la situation actuelle, qui est préjudiciable au règlement pacifique du conflit.

Les négociations en sont maintenant à un stade critique. Nous devons tous prendre des mesures rapides et appropriées. L'examen actuel de cette question et une réaction opportune joueront un rôle crucial. L'Arménie doit prendre des mesures immédiates, effectives et sans conditions pour cesser et inverser le transfert de colons dans les territoires azerbaïdjanais occupés. Le Gouvernement arménien doit donner des garanties claires et fermes qu'il ne poursuivra pas ces politiques et pratiques illégales.

En ce qui nous concerne, je continue de prendre toutes les mesures diplomatiques possibles pour mettre fin à cette évolution dangereuse de la situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés. J'arrive ici de Berlin, où j'ai rencontré le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, au cours d'une réunion que le

Gouvernement allemand a gentiment organisée. Je suis aussi en contact permanent avec les coprésidents de la Conférence de Minsk en vue de continuer les négociations sur la base des réunions de Prague. Nous continuerons d'explorer toutes les voies et d'exploiter toutes les possibilités avant de nous prononcer sur le projet de résolution. L'attention et le soutien continus de l'Assemblée générale à cet égard sont nécessaires tant que les négociations sont en cours. Je rendrais compte à l'Assemblée générale des progrès accomplis à cet égard.

M. Cengizer (Turquie) (*parle en anglais*) : L'appui de la Turquie à un règlement juste et durable du conflit du Haut-Karabakh, sur la base des principes fondamentaux du droit international, de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des relations de bon voisinage, n'a pas faibli. À cet égard, nous avons appuyé fermement toute initiative du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) visant à atteindre le noble objectif de paix. Nous avons également encouragé les parties concernées à trouver une solution tout en facilitant le travail de ce Groupe, dont nous sommes membres depuis sa création.

L'aspect humanitaire du conflit du Haut-Karabakh exige l'attention de la communauté internationale. Toutefois, à ce jour, ce conflit demeure, hélas, un sérieux obstacle à la paix, à la stabilité et la coopération régionale dans le Caucase du Sud. Dans le même temps, il empêche l'ensemble de la région de jouir des nombreux fruits qui découleraient certainement d'un règlement de ce conflit.

L'Assemblée est pleinement consciente de la raison pour laquelle ce débat a lieu aujourd'hui. Il ne s'agit aucunement de gêner ou de reproduire le processus du Groupe de Minsk de l'OSCE, qui est l'instance où il convient de traiter cette question. Au contraire, il s'agit d'un appel à soutenir ce processus même. L'Assemblée doit reconnaître le débat d'aujourd'hui pour ce qu'il est : un cri de frustration après des années de consternation endurée quotidiennement et sur une décennie, poussé par ceux que ce conflit prolongé affecte directement. Le moment est donc venu pour la communauté internationale de reconnaître les dangers de la souffrance humaine prolongée et les périls qui l'accompagnent lorsque l'on laisse les conflits supputer.

Nous avons été les témoins de trop de problèmes qui, en perdurant, sont finalement revenus nous hanter. Nous avons vu comment des personnes prises dans des situations de conflits interminables et livrées à elles-mêmes ont échoué, hélas, dans leur quête de la paix. C'est fort de cette compréhension que nous exprimons notre appui au déploiement d'une mission multinationale d'établissement des faits de l'OSCE, qui rendrait compte de tous les aspects de la situation dans les territoires azérbaidjanais occupés. Nous pensons que cela aura un impact constructif sur les efforts du Groupe de Minsk.

C'est dans le même esprit que nous souhaiterions appeler toutes les parties intéressées à s'engager plus avant dans le processus de Minsk. Je souhaiterais saisir cette occasion pour redire que mon pays est prêt, en sa qualité de membre, à appuyer pleinement et activement le Groupe de Minsk en vue de parvenir à une solution pacifique et viable.

M. Martirosyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Il y a environ un mois, l'Assemblée générale a commencé à débattre de préoccupations au sujet de la situation dans les soi-disant territoires azérbaidjanais occupés. Cela a été fait sous le couvert d'une situation d'urgence, en mettant à profit les failles en matière de procédure, sans que soient apportées des preuves de la situation d'urgence ni d'informations factuelles correctes. L'inscription d'un nouveau point de l'ordre du jour n'a pas bénéficié de l'appui de la majorité écrasante des membres de l'Assemblée générale, et s'y sont opposés les coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), organe qui cherche à régler le conflit dans la région du Haut-Karabakh de la République azérbaidjanaise et aux alentours depuis 12 ans. Les coprésidents ont déclaré que la situation actuelle dans la région ne répondait pas aux critères d'urgence et d'importance et que l'initiative présente était contre-productive. Certains pays, tout en appuyant la motion azérbaidjanaise, ont fait part de leur émotion à cause des soi-disant installations de colons dans les territoires occupés.

L'Arménie a déclaré clairement et tient à réaffirmer qu'il n'y a ni politique officielle d'installation de colons actuellement mise en œuvre ni aucune sorte de document ou de rapport qui corrobore les allégations présentées par l'Azerbaïdjan. L'Arménie s'oppose avec force à ces initiatives azérbaidjanaises, dans la mesure où le mécanisme existant au sein de

l'OSCE permet pleinement de répondre avec efficacité à toutes les préoccupations exprimées par l'Azerbaïdjan. Néanmoins, mon gouvernement a décidé, dans un esprit constructif et afin de dissiper toutes les préoccupations exprimées, de suggérer que l'on permette l'envoi d'une mission d'établissement des faits dans le cadre du Groupe de Minsk pour évaluer la situation sur le terrain.

Examinons maintenant comment l'Azerbaïdjan essaie de régler ses propres préoccupations. En présentant le projet de résolution (A/59/L.32) comme un document équilibré dont l'intention n'est pas d'interférer avec les mécanismes du Groupe de Minsk de l'OSCE, ses auteurs essaient en même temps d'apporter des réponses partiales à presque tous les éléments du processus de négociation, à savoir le statut du Haut-Karabakh, les questions des réfugiés azerbaïdjanais et des personnes déplacées dans leur propre pays, et les territoires.

L'Azerbaïdjan essaie de présenter son projet de résolution sous l'angle des droits de l'homme et du droit humanitaire. Un pays qui lui-même a violé ces droits de 1980 à 1990 – en période de paix – en planifiant méticuleusement et en exécutant systématiquement des massacres d'Arméniens dans sa capitale, Bakou, et dans les villes de Soumgaït et de Ganca, essaie de masquer ses propres actions par une application sélective du droit international humanitaire. Il limite uniquement le retour des réfugiés à la zone de conflits et aux Azéris de souche, ignorant, comme par hasard, les droits de plus de 400 000 Arméniens qui sont soumis à la même législation, en particulier ceux de la zone catholique voisine de Shahumian et celles de Getashen et de Martakert du nord. Leurs maisons ont été confisquées et réoccupées par des Azéris de souche.

En dépit de ses appels continus au respect du droit humanitaire, c'est l'Azerbaïdjan qui entrave sans cesse toute participation ou opération humanitaire internationale dans le Haut-Karabakh, violant ainsi ces lois et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il essaie d'induire en erreur l'Assemblée et de justifier ses préoccupations sur la base de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en dépit de la fin des affrontements militaires il y a plus de 10 ans. Aucun autre article de cette Convention ne peut être invoqué en ce moment en ce qui concerne la population arménienne native du Haut-Karabakh et ses autorités.

L'Azerbaïdjan porte des accusations non fondées en ce qui concerne le Haut-Karabakh, affirmant qu'il s'agit d'un sanctuaire pour tous les maux possibles du monde contemporain. Cependant, quand les autorités du Haut-Karabakh et de l'Arménie invitent des équipes internationales d'établissement des faits à vérifier la nature de ces allégations, l'Azerbaïdjan crée toutes sortes d'obstacles à l'envoi de telles missions. Sur la base de préoccupations imaginaires, l'Azerbaïdjan essaie d'officialiser ses allégations non fondées en déformant les dispositifs des résolutions du Conseil de sécurité et en interprétant de manière sélective les principes et les normes du droit international.

L'Azerbaïdjan évite de mentionner dans son projet de résolution le principe fondamental du droit international reconnu par tous – le droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes –, en dépit du fait que c'est ce problème qui est au cœur du conflit du Haut-Karabakh. L'Azerbaïdjan oublie commodément, pour une raison ou pour une autre, que les résolutions du Conseil de sécurité parlent des forces arméniennes locales et appellent à ce que soit assuré le libre accès des secours humanitaires internationaux et que soient rétablies les liaisons économiques, de transport et d'énergie dans la région. Aucune des dispositions des quatre résolutions du Conseil de sécurité, auxquelles l'Azerbaïdjan fait si souvent référence, n'ont jamais été appliquées par lui.

Le blocus continu du Haut-Karabakh arménien n'est qu'un exemple. L'Azerbaïdjan ignore également intentionnellement le fait que dans les résolutions du Conseil, l'Arménie est spécifiquement appelée à user de son influence pour promouvoir le règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh – ce que fait mon pays au sein du Groupe de Minsk.

Avec son projet de résolution, l'Azerbaïdjan essaie de séparer la question des soi-disant territoires occupés du reste des négociations. Cependant, il n'admet pas que ces territoires sont maintenant sous le contrôle des Arméniens du Haut-Karabakh à la suite de la guerre engagée par l'Azerbaïdjan pour étouffer les aspirations pacifiques du peuple du Haut-Karabakh à disposer de lui-même. Aujourd'hui, ces territoires servent de ceinture de sécurité autour du Haut-Karabakh.

Étant donné les efforts de suppression militaire entrepris ces dernières années, et la rhétorique de guerre des dirigeants azerbaïdjanais actuels, la question

de ces territoires ne peut être résolue, à moins que le statut du Haut-Karabakh soit réglé et que la sécurité soit garantie.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour réaffirmer que le Haut-Karabakh n'a jamais fait partie de l'Azerbaïdjan indépendant. Les habitants du Haut-Karabakh ont prouvé leur droit à vivre librement et en sécurité sur leur propre territoire tant légalement – par un référendum organisé en 1991 en pleine conformité avec la législation soviétique en vigueur à l'époque – que moralement, en défendant ce droit dans la guerre déclarée contre eux par l'Azerbaïdjan.

La paix devrait être réalisée d'abord et surtout entre le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan, qui a rejeté chaque proposition de paix faite par le Groupe de Minsk de l'OSCE ces six dernières années. Un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh n'intéresse pas l'Azerbaïdjan. Sa rhétorique de plus en plus belliqueuse qui incite à la haine antiarménienne en Azerbaïdjan témoigne clairement des véritables intentions des dirigeants actuels.

Le projet de résolution azerbaïdjanaise vise à faire échouer les négociations au sein du Groupe de Minsk de l'OSCE et à détourner les efforts de la communauté internationale vers des processus parallèles. Cela permettrait à l'Azerbaïdjan de manœuvrer entre ces processus sans adhérer à un règlement final du conflit, et d'utiliser l'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée générale pour atteindre cet objectif. L'initiative de l'Azerbaïdjan visant à mettre en échec le processus de paix ne devrait pas recevoir d'appui.

M^{me} Moore (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des coprésidents du Groupe de Minsk – à savoir la France, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique.

La question soulevée aujourd'hui est une question dans laquelle l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – notamment par le Groupe de Minsk – prend depuis longtemps une part et une responsabilité active en aidant à y trouver un règlement juste et durable. Je voudrais rappeler qu'au cours des derniers mois, le Groupe de Minsk a œuvré à ce qui est connu comme le processus de Prague, série de réunions entre les Ministres des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie, qui a déjà mené à des discussions fructueuses entre les parties.

Il y a deux mois, les coprésidents du Groupe de Minsk ont proposé aux Présidents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan un cadre de négociation futur et ils attendent maintenant les réponses des deux parties. L'OSCE, le Groupe de Minsk et les coprésidents ne pourront progresser que dans un climat de confiance entre les parties. Tout ce qui pourra être fait aux fins d'un renforcement de la confiance et d'une prévention des divisions à l'Assemblée générale sera utile.

L'Azerbaïdjan évoque des préoccupations particulières liées à la situation au Haut-Karabakh. Nous pensons qu'il est tout à fait possible d'examiner ces préoccupations dans le cadre du format actuel. En premier lieu, on pourrait, pour régler cette question, envisager une mission d'établissement des faits de l'OSCE. Nous invitons instamment les parties à prendre des mesures propices à un règlement politique du conflit, notamment par des négociations continues en coopération avec les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le 29 octobre 2004, l'Assemblée générale a approuvé l'inscription d'un nouveau point, « La situation dans les territoires azerbaïdjanaïses occupés », à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session. Le Pakistan estime que l'Assemblée a pris la bonne décision, tout État Membre ayant le droit de solliciter l'examen d'une question qu'il estime importante.

Dans le cas du Haut-Karabakh, le Pakistan appuie pleinement un règlement pacifique négocié du conflit, fondé sur les principes défendus par l'ONU, notamment la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les États, le principe de l'autodétermination et le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du droit international humanitaire. Le Pakistan appuie, par conséquent, tous les efforts visant à régler ce conflit de façon pacifique. À cet égard, nous attachons beaucoup d'importance aux efforts déployés par le Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union européenne et l'Organisation de la Conférence islamique. Le Pakistan reste convaincu que le meilleur chemin de la paix au Haut-Karabakh est un dialogue pacifique appuyé activement par la communauté internationale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

J'informe les membres qu'étant donné que les consultations sur le projet de résolution A/59/L.32 se poursuivent, l'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution à une date ultérieure, qui sera annoncée.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 163 de l'ordre du jour.

Points 45 et 55 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

- a) **Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

Rapport du Secrétaire général (A/59/224 et A/59/545)

- b) **Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire**

Rapport du Secrétaire général (A/59/282 et Corr.1 et A/59/545)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur le thème « Assurer l'accès universel à l'enseignement primaire, objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire » (A/59/76 et Add.1 et Add.1/Corr.1)

Lettre des Représentants permanents de la Finlande et de la République-Unie de Tanzanie transmettant le rapport intitulé « Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous » (A/59/98)

Projet de résolution (A/59/L.30)

M. Chaudhry (Pakistan) (parle en anglais) :
Nous remercions le Secrétaire général de ses rapports destinés à faciliter les discussions sur les sujets imbriqués de la suite à donner à la Déclaration du Millénaire et des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

Il y a quatre ans, lorsque la Déclaration du Millénaire a été adoptée, nos efforts pour créer un monde de paix et de justice s'auréolaient d'optimisme et d'espoir. L'euphorie créée par le début de la mondialisation dans l'ère de l'après-guerre froide n'avait pas diminué. Les conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les années 90 dans les domaines économique, social et les domaines connexes avaient mis en place un cadre normatif complet pour guider notre action collective. Les dirigeants mondiaux affirmaient toute leur foi dans les valeurs partagées de liberté, d'égalité, de solidarité, de tolérance, de respect de la nature et de partage des responsabilités, incarnées par la Déclaration du Millénaire. Le multilatéralisme apparaissait comme un paradigme du futur.

La même détermination de réaliser les objectifs communs et l'objectif fondé sur les valeurs collectivement exprimé dans la Déclaration du Millénaire a vacillé avec les attentats terroristes du 11 septembre 2001 et ce qui s'en est ensuivi. L'attention de la communauté internationale s'est portée sur les menaces nouvelles et naissantes à la paix et à la sécurité internationales. Les menaces actuelles que constituent la pauvreté, les maladies, l'injustice et le sous-développement ont bénéficié de moins d'attention. Les buts et valeurs communs auxquels nous avons souscrits dans la Déclaration du Millénaire ont semblé reculer au second plan.

Toutefois, les événements du passé récent ont changé notre monde une nouvelle fois. Il est maintenant évident que des solutions collectives, définies en coopération, nous permettent de mieux faire face aux menaces actuelles comme aux menaces naissantes. La Déclaration du Millénaire, avec sa perspective globale et équilibrée, reste non seulement d'actualité, mais même essentielle si l'on veut rallier la communauté internationale derrière la vision d'un monde uni par des valeurs communes et des objectifs partagés, comme l'a fait la Déclaration du Millénaire. En ces temps difficiles, il est impératif de réaffirmer notre foi dans la nécessité d'un renforcement du multilatéralisme, autour de l'action centrale des Nations Unies.

Certains processus prometteurs nous donnent lieu d'espérer. Le Projet Objectifs du Millénaire, ainsi, a permis une meilleure sensibilisation à la nécessité de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement; le Groupe des Nations Unies pour le

développement a poursuivi ses efforts pour aligner les activités opérationnelles avec les objectifs au niveau des pays; des initiatives ont continué en faveur de partenariats mondiaux, notamment par les processus de Monterrey et de Johannesburg; et le Conseil économique et social s'apprête à jouer un rôle clef dans le suivi intégré et coordonné des conférences et sommets des Nations Unies.

C'est dans ce contexte que la délégation du Pakistan a salué la mise en place du Groupe de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Nous attendons avec intérêt les recommandations qu'il formulera pour nous aider à rétablir un dialogue et une coopération véritables à l'échelle internationale sur la façon optimale de réaliser la vision énoncée par nos dirigeants dans la Déclaration du Millénaire.

La délégation du Pakistan estime que le multilatéralisme coopératif, principalement dans le cadre des Nations Unies, un multilatéralisme fondé sur les principes de la Charte, reste notre meilleur espoir de réaliser les engagements que nous avons pris dans la Déclaration du Millénaire. Nous devons promouvoir des solutions pacifiques, justes et durables aux conflits et aux différends. Nous devons également faire preuve de la volonté politique nécessaire pour nous attaquer aux causes profondes de ces conflits et de ces différends – en particulier la pauvreté et le sous-développement – ainsi qu'à l'injustice politique et économique au sein des États et entre eux. Nous devons placer le bien-être et le développement humains au cœur de nos efforts collectifs. La grande manifestation de 2005 nous offrira l'occasion la plus appropriée pour réaffirmer notre attachement au multilatéralisme.

L'élément central de la Déclaration du Millénaire est, à notre avis, les Objectifs du Millénaire pour le développement qui ont consolidé le partenariat mondial entre les grandes institutions et organisations participant à des activités de développement dans le monde.

La manifestation de haut niveau prévue à l'automne 2005 devrait nous permettre de dresser le bilan des progrès enregistrés dans la réalisation des Objectifs. Malheureusement, la situation n'est pas très encourageante. Un grand nombre de pays en développement pourraient ne pas être en mesure d'atteindre ces Objectifs. La plupart des pays développés sont loin également d'avoir réussi à

honorer leurs engagements d'aider à réaliser ces Objectifs, en particulier en ce qui concerne l'octroi de l'aide publique au développement au niveau concerté de 0,7 % du produit national brut. Nous espérons que le prochain rapport de M. Sachs sur le Projet Objectifs du Millénaire recensera les actions et mesures concrètes pour permettre d'atteindre non seulement les sept premiers objectifs relatifs à l'élimination de la pauvreté, à la promotion des soins de santé et à la protection de l'environnement, mais aussi l'objectif 8, qui appelle à un renforcement de la coopération internationale pour le développement.

Nous avons pris note du bilan dressé par le Secrétaire général des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons également relevé son observation selon laquelle notre préoccupation pour les menaces que représentent le terrorisme et les armes de destruction massive a dans une large mesure fait passer au second plan d'autres problèmes, qui vont du VIH/sida à la pauvreté extrême et à la dégradation de l'environnement, dont des centaines de millions de personnes subissent les effets dans leur vie de tous les jours. Il a raison de dire qu'il est essentiel que nous poursuivions nos efforts pour aplanir nos divergences, car seule une communauté internationale unie peut concrétiser comme il se doit la vision qui a inspiré la Déclaration du Millénaire.

La manifestation de 2005 sera l'occasion d'examiner le programme de développement mondial dans une perspective holiste et systématique, y compris les liens inextricables entre le développement, d'une part, et la paix et la sécurité, d'autre part. Nous espérons que cet événement n'aura pour but que de promouvoir des solutions communes à nos problèmes communs.

S'agissant des aspects organisationnels de la manifestation de 2005, le Pakistan est d'avis que le processus préparatoire devrait être guidé par les trois principes suivants : circonspection, exhaustivité et consensus. Nous devons avancer avec circonspection pour que le processus ne soit pas guidé par les ambitions de quelques-uns mais par les intérêts collectifs des Nations Unies. Nous devons adopter une démarche globale pour élaborer un ensemble de décisions intégré et prendre des décisions par consensus afin de donner corps à une Organisation unie.

Nous avons noté, dans une déclaration faite hier, que la circonspection était interprétée comme un camouflage pour la pusillanimité et que l'on exhortait à faire preuve de courage. On espère que l'appel au courage ne se limitera pas qu'à un problème donné mais s'appliquera à d'autres problèmes importants, notamment honorer les engagements concernant le commerce et le financement, fournir l'aide publique au développement au niveau convenu de 0,7 % du produit national brut et supprimer les subventions sur les produits des pays développés.

On a également soutenu que « global » ne signifie pas nécessairement « simultané ». Si cela est admis, il faudra ranger les questions par ordre de priorité en fonction de leur importance et accorder alors la priorité à la prise de décisions rapide sur des problèmes qui revêtent une importance fondamentale pour les pays en développement qui constituent la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies. On a également dit que privilégier le consensus risque dans certains cas de freiner les améliorations devant être apportées à l'ONU. Si le consensus n'est pas souhaitable dans certaines situations, nous devons continuer à faire preuve de cohérence et être ouverts à la possibilité de décisions prises par vote sur un large éventail de questions d'une importance cruciale pour la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il serait injuste de faire preuve de sélectivité dans le choix des questions sur lesquelles le consensus ne devrait pas guider la prise de décisions.

Nous souscrivons à nombre des idées proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur les aspects organisationnels de la manifestation de 2005 (A/59/545) et approuvons l'approche globale qu'il a énoncée. Nous donnons notre assentiment à sa proposition de tenir la réunion au sommet entre le 14 et le 16 septembre 2005. Nous convenons également que la réunion au sommet pourrait reprendre la forme et la structure du Sommet du Millénaire avec des séances plénières et quatre tables rondes interactives. Les thèmes des tables rondes devraient porter sur l'ensemble de l'ordre du jour du sommet afin qu'une étude intégrée de toutes les questions apparentées fasse l'objet d'un débat entre les dirigeants du monde.

S'agissant du processus préparatoire, nous partageons l'avis communément exprimé que le processus devrait être ouvert, représentatif et transparent et qu'il devrait aboutir à un ensemble de décisions unique et intégré. Le Président de

l'Assemblée générale devrait diriger ce processus et pourrait, le cas échéant, désigner des facilitateurs sur des thèmes ou questions spécifiques.

À notre avis, l'adoption par le sommet d'un ordre du jour déclaratif ne serait pas suffisant. Le document final doit contenir des décisions concrètes sur les questions d'intérêt vital pour l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. L'ordre du jour de la réunion au sommet doit donc être global et équilibré. À cet égard, il importera de tenir compte des souhaits des pays en développement, qui ont été exprimés dans la déclaration faite hier par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, à laquelle nous nous associons. Il sera essentiel que la manifestation mette l'accent sur les questions de développement et aboutisse à une décision finale convenue au niveau des gouvernements, qui soit globale et privilégie la mise en œuvre des engagements pris aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies ainsi que des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif 8.

Nous estimons que la réunion au sommet devrait s'axer sur les sept premiers objectifs ainsi que sur le partenariat mondial pour le développement, sur la paix et le développement, y compris les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix, aux droits de l'homme, à la gouvernance et à la primauté du droit dans les affaires internationales et nationales, et sur le renforcement de l'Organisation des Nations Unies et du multilatéralisme.

Sur le plan des apports au processus, nous attendons avec intérêt les trois rapports principaux : le rapport du Groupe de haut niveau sur les menaces à la paix et à la sécurité; le rapport de M. Sachs sur les Objectifs du Millénaire pour le développement; et le rapport complet du Secrétaire général devant être publié en mars 2005. Il est d'une importance cruciale que les instances et organes compétents de l'Organisation des Nations Unies apportent des contributions concrètes au processus préparatoire. Le Conseil économique et social – qui assume la responsabilité du suivi intégré des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ainsi que ses commissions techniques, dont la Commission des droits de l'homme et la Commission du développement durable – devrait

présenter des idées concrètes et apporter des contributions tangibles à la manifestation de 2005.

Sur la question de la paix et de la sécurité et les questions connexes examinées dans le rapport attendu du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, il serait souhaitable que l'Assemblée générale tienne des consultations ouvertes à tous sous la présidence du Président de l'Assemblée générale.

Nous voudrions terminer en faisant part de notre optimisme et de notre foi que l'ONU sortira de la manifestation de 2005 plus unie et consolidée, ce qui réaffirmera et renforcera notre détermination commune de concrétiser la vision d'un monde juste et pacifique exprimée dans la Déclaration du Millénaire.

M^{me} Laohaphan (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Ma délégation a le plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée sur les questions dont nous sommes saisis aujourd'hui. Avant de faire une déclaration à titre national, ma délégation souhaite s'associer à la déclaration détaillée faite par le Représentant permanent du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine et à la déclaration faite par le Représentant permanent de Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

L'année 2005 sera, en vérité, déterminante pour nous tous. Non seulement elle marquera le sixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, mais elle sera aussi une année au cours de laquelle nous devons tous effectuer un retour en arrière pour évaluer et renforcer les efforts et les engagements pris sur la voie de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, ma délégation se félicite de l'organisation dans les délais de la séance plénière de haut niveau de l'an prochain, qui sera l'occasion pour nous tous d'examiner les questions qui présentent de l'intérêt pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies tout entière. Autrement dit, la séance plénière de haut niveau nous permettra d'examiner nos actions passées et de porter notre regard sur nos obligations futures.

À cet égard, ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/59/545, qui constitue une base pour les modalités, forme et organisation de la réunion plénière de haut niveau de l'an prochain. Tout en étant prête à se rallier au consensus s'agissant de l'organisation de la réunion,

ma délégation voudrait souligner l'importance d'avoir un ensemble de décisions unique et intégré, comme le suggère le Secrétaire général dans son rapport. Cette méthode permettra d'examiner toutes les questions conjointement. Ma délégation estime que c'est seulement en adoptant une approche globale que nous pourrions examiner la Déclaration du Millénaire comme il convient. Par conséquent, ma délégation attend avec intérêt d'étudier le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements, ainsi que le rapport de M. Jeffrey Sachs, qui nous donneront des recommandations utiles grâce auxquelles le Secrétaire général pourra faire des observations, qui nous serviront de base à nos débats à la réunion de haut niveau.

Ma délégation estime que, pour être constructive, la réunion devrait déboucher sur une déclaration qui soit axée sur l'action et qui représente davantage qu'une simple promesse.

Ma délégation est consciente des difficultés inhérentes au processus préparatoire de la réunion de l'année prochaine. Ma délégation, qui voudrait contribuer au processus préparatoire de la réunion plénière de haut niveau, assure M. Ping et ses facilitateurs de son plein soutien et de sa coopération aux fins d'assurer le succès de cette réunion.

S'agissant de l'application de la Déclaration du Millénaire, ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport (A/59/282), qui nous a indiqué les progrès réalisés au cours de ces processus, en évoquant les menaces tant directes qu'indirectes, dont certaines n'avaient été prévues à la création de l'ONU.

Ma délégation essaie d'honorer sa promesse depuis qu'elle s'est jointe à la communauté internationale en l'an 2000 pour appuyer la Déclaration du Millénaire et pour s'engager en faveur de celle-ci. Sur le front du développement, la Thaïlande est heureuse de signaler qu'elle a honoré ses engagements à l'égard des Objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui nous a permis de réaliser la plupart d'entre eux. Avec notre grande détermination et nos efforts persistants, les objectifs convenus à l'échelon international concernant la pauvreté, la faim, les inégalités entre les sexes, le VIH/sida et le paludisme ont été réalisés, six ans avant les délais prévus.

La Thaïlande s'est aussi engagée à atteindre un ensemble de cibles plus ambitieux – les « OMD

Plus » – qui devraient nous permettre de dépasser les objectifs du développement convenus à l'échelon international. Il convient de mentionner à cet égard l'objectif « OMD plus », qui consiste à ramener la proportion de pauvres en deçà de 4 % d'ici à 2009. Les autres objectifs « OMD Plus » que nous devons atteindre portent sur les domaines de l'éducation, de la santé, de l'égalité entre les sexes et de l'environnement. Ma délégation remercie le Secrétaire général d'avoir reconnu les efforts que nous avons déployés à cet égard, comme le reflète son rapport.

S'agissant de la paix et de la sécurité, la Thaïlande a entrepris nombre d'activités sur les plans national, régional et international. La Thaïlande a, par exemple, annoncé que la lutte contre les trafics illicites faisait partie de son programme national. Pour ce qui est de la corruption, la Thaïlande est déjà partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Pour ce qui est du terrorisme, la Thaïlande a amendé ses législations pertinentes pour pouvoir honorer ses obligations internationales et nous avons systématiquement soumis nos rapports au Comité contre le terrorisme créé par la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

S'agissant de la question de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisés par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, ma délégation est d'avis que les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, tels que ceux de Monterrey, de Johannesburg, de Doha, ainsi que le prochain dialogue de haut niveau sur le financement du développement, sont importants pour l'application de la Déclaration du Millénaire et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. En dépit des succès variables obtenus lors de ces réunions, elles ont toutes un objectif commun, à savoir favoriser le bien-être des populations.

Les mesures prises dans les domaines des finances, du commerce et de l'environnement doivent aller de pair afin de réaliser le développement durable. Il faudrait à cet égard renforcer la coordination entre ces piliers du développement. Les institutions responsables de ces questions particulières devraient également essayer d'améliorer leur coordination, leur coopération et leur cohérence. Ces efforts d'amélioration devraient être appliqués aux niveaux tant international que national.

L'année prochaine, d'autres réunions nous permettront d'examiner des questions telles que le développement social, l'émancipation de la femme et le VIH/sida. La Thaïlande attend avec intérêt de prendre une part active à ces réunions. Elle accueillera également le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en avril 2005. Nous encourageons les États à y participer.

Pour terminer, en dépit des efforts consentis, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser pleinement les objectifs de la Déclaration du Millénaire, qui énonce que la paix, la sécurité et le développement font partie d'un même tout et doivent être envisagés simultanément.

La réunion de haut niveau nous permettra de réfléchir sur nos actions; d'examiner la pertinence et l'ouverture de l'ONU pour répondre aux changements des temps modernes; de réformer les institutions existantes pour accroître l'efficacité et la coordination; et de préparer, si nécessaire, un examen futur. Nous espérons sincèrement que le processus préparatoire mènera à des résultats orientés vers l'action, susceptibles d'être adoptés à la réunion plénière de haut niveau.

M^{me} Hull (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Les États-Unis attendent avec intérêt un examen élargi de la Déclaration du Millénaire, y compris un débat sur le système des Nations Unies lui-même, en 2005. La manifestation importante de 2005 doit être une occasion d'améliorer le programme de l'ONU et de rendre les activités de cette Organisation plus pertinentes.

Nous aimerions nous appesantir sur ce que les États Membres ont fait sur le plan de l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Nous aimerions également engager un débat sur ce qui a été réalisé pour mettre en œuvre les objectifs du développement convenus à l'échelon international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

À la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey (Mexique) en 2002, les dirigeants du monde ont reconnu que les principales ressources pour le développement se trouvent dans les pays en développement; elles découlent du capital national, de l'investissement étranger et des échanges commerciaux. À cet égard, le rapport de la

Commission du secteur privé et du développement a souligné le rôle essentiel joué par le secteur privé pour encourager la croissance économique et pour réduire la pauvreté. Monterrey nous a indiqué la façon de réaliser les objectifs du développement convenus à l'échelon international; pour cette raison, nous avons indiqué notre préférence pour l'inclusion du dialogue de haut niveau sur le financement du développement en tant qu'élément intrinsèque de cette manifestation importante.

S'agissant des résultats, les États-Unis préféreraient avoir une déclaration présidentielle plutôt qu'un texte négocié. Nous sommes tous convenus que cette réunion ne consiste pas à renégocier les engagements souscrits. C'est une occasion pour évaluer les progrès enregistrés.

Nous devrions profiter de la manifestation de 2005 pour voir dans quelle mesure les pays, avec l'appui des partenaires du développement, sont en train d'obtenir des résultats en améliorant l'état de droit, en accroissant la transparence et la responsabilité au niveau des administrations locales et nationales, en améliorant les conditions pour qu'elles soient propices à la croissance et à l'esprit d'entreprise, et en investissant avec sagesse dans leur propre population.

La manifestation de 2005 offrira également l'occasion d'améliorer l'ONU en tant qu'institution, de la rendre plus efficace, en établissant des priorités sur le plan de ses ressources et en utilisant ces dernières de manière judicieuse. Nous voyons là une occasion de rendre nos délibérations intergouvernementales plus efficaces face aux questions pressantes de notre temps, au lieu de nous sentir liés aux programmes du passé.

Enfin, nous pourrions en 2005 réaffirmer l'importance de la paix, de la démocratie et du respect des droits de l'homme comme fondement de la stabilité à l'intérieur des pays et entre eux, ainsi que pour accroître la prospérité dans le monde. Alors que nous nous préparons pour la manifestation de 2005, nous devons nous interroger sur la façon dont l'ONU peut être plus efficace pour appuyer les principes mêmes qui ont été à l'origine de la création de cette Organisation.

M. Toro Jiménez (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*): La République bolivarienne du Venezuela souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine et à celle prononcée

par le représentant du Brésil au nom du Groupe de Rio. Nous voudrions néanmoins ajouter quelques remarques sur le thème important dont le Secrétaire général traite dans ses rapports A/59/282 et A/59/545.

La République bolivarienne du Venezuela et son peuple se félicitent de la décision d'organiser une session extraordinaire sur les résultats du Sommet du Millénaire. Nous nous engageons pleinement à tout faire pour que cet événement contribue réellement à renforcer l'Organisation des Nations Unies afin d'en faire un instrument efficace dans la quête constante de justice, de paix, de dignité et de sécurité au profit de tous les habitants de la planète.

Nous rappelons toutefois que, lors du Sommet du Millénaire, notre Président, M. Hugo Chavez Frías, avait souligné que, pendant la décennie écoulée, parallèlement à la participation des chefs d'État et de gouvernement à différents sommets, la majorité des peuples avaient vu leur sort tomber de Charybde en Scylla.

Comme nous l'avons annoncé aux différentes commissions de cette Assemblée, le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a conçu et met en œuvre un ensemble de politiques sociales et économiques conformément aux engagements pris au Sommet du Millénaire. Il s'y emploie en dépit des multiples obstacles posés dans le pays par les groupes de pression nationaux et étrangers, dont les États et les multinationales: ces obstacles vont de la tentative d'imposer une dictature à contre-courant de l'histoire en vue de nous priver de notre pétrole à l'acte terroriste perpétré, pas plus tard que la semaine dernière, contre le Procureur du Ministère public méritant et utile, Danilo Anderson, qui était chargé d'enquêter sur les graves délits de subversion contre la République et de ses institutions.

À l'échelon national, la direction générale de la planification à court terme, qui dépend du Ministère de la planification et du développement, conduit depuis l'an passé différentes activités en vue de remplir les Objectifs du Millénaire. Le Cabinet social a réuni des représentants de tous les ministères au sein d'une équipe chargée d'élaborer un rapport sur les progrès, les résultats et les problèmes de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ce rapport se divise en deux parties. La première fait le point sur la situation concernant les objectifs; elle a été élaborée par des consultants pour le compte du

programme des Nations Unies du Venezuela et validée par une équipe technique composée de représentants des ministères compétents. À ce jour, cette équipe a élaboré 13 rapports sur la pauvreté, la faim, l'emploi des jeunes, l'éducation de base, l'égalité des sexes, la mortalité infantile, la mortalité maternelle, le sida, les endémies, la durabilité environnementale, l'eau, les médicaments et les nouvelles technologies. La deuxième partie, en cours de finalisation, porte sur les difficultés politiques à surmonter.

Pendant le Sommet du Millénaire, de nombreux participants ont fait part de leur mécontentement face à l'action, et à l'inaction, des États industrialisés s'agissant de répondre aux attentes des peuples en vue d'éliminer la pauvreté et de réduire les inégalités croissantes entre les pays riches et les pays pauvres, ce qui constitue le principal problème auquel se heurte la majorité de la population mondiale, de plus en plus marginalisée, démunie et, dans le meilleur des cas, condamnée à survivre.

Nous voudrions rappeler ce que notre Président a dit à ce sujet : la manifestation prévue pour 2005 doit être l'occasion de répandre la vérité parmi les peuples et de leur expliquer que les problèmes ne se résument pas à tel ou tel acte terroriste, à telle ou telle guerre civile, à tel ou tel conflit entre États. Le problème fondamental réside dans la nature collective et mondiale de la marginalisation et de la misère, qui sont toutes deux destructrices, et que devons affronter jour après jour alors que la situation devient de plus en plus complexe. Il est nécessaire de combler le fossé entre les promesses et la réalité et de renoncer aux discours creux et hypocrites. À la place, il faut exiger la justice, qui garantira l'égalité entre tous les peuples de la planète.

Par ailleurs, l'ONU a elle aussi été remise en question en raison de ses actions et de son inaction. Dans son rapport (A/59/282), le Secrétaire général fait référence à la montée en flèche des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cette situation montre que de nouvelles possibilités s'offrent à la communauté internationale pour aider à régler pacifiquement les conflits. L'ONU se doit de l'analyser avec minutie. Cette observation ne constitue qu'une partie de la vérité, l'autre partie étant qu'il importe de résoudre les problèmes à l'origine des conflits, dont les grands intérêts liés à la production d'armements, et d'imposer des sanctions contre les fabricants d'armes avec la même rigueur que celle prétendument

employée pour imposer des sanctions multilatérales et unilatérales contre des peuples.

On pourrait croire que l'ONU est en train de s'asphyxier et de perdre toute utilité en cas de guerre, étant donné qu'elle ne prend aucune mesure contre les pays qui s'immiscent dans les conflits internes d'autres pays, violant la Charte des Nations Unies et le droit international au mépris de l'opinion de la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité est amené à prendre des décisions qui manquent de transparence, reposent sur des éléments de preuves douteux et, très souvent, sortent de ses attributions en prenant la forme d'interventions suspectes. L'ONU doit s'élever d'une seule voix pour dénoncer à l'unisson tous ceux qui bafouent le droit international. La dignité et la vie des habitants du Darfour sont tout aussi importantes que celles des habitants de Fallujah, en Iraq, ou de la population d'Haïti. Or, c'est un tout autre message qui est envoyé. Il importe tout autant de condamner les exactions perpétrées par les États Membres de l'ONU que les violations dont sont victimes les prisonniers à Guantanamo et en Iraq. Il est tout aussi condamnable de financer le terrorisme que des organisations non gouvernementales qui, au nom de la démocratie, agissent contre des gouvernements légitimement élus, comme c'est actuellement le cas dans notre pays, en violation flagrante du droit international et national. Il est tout aussi blâmable d'agir au nom de la démocratie pour renverser et séquestrer un Président légitimement élu que d'utiliser à mauvais escient les instruments de l'ONU pour légitimer un gouvernement imposé par la force, en violation flagrante du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Les questions de la paix et de la sécurité doivent être traitées dans le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, des droits des travailleurs migrants et des droits des réfugiés. Il faut arrêter des critères clairs sur la façon de consolider la paix dans le monde entier et régler une fois pour toutes le problème le plus épineux qui compromet la paix mondiale : le conflit israélo-palestinien.

Il faut envisager de remanier en profondeur le Conseil de sécurité suivant certains principes, comme l'abrogation du droit de veto, et non au moyen de procédés consistant à opérer des changements sans que rien ne change.

Le développement durable des peuples est indissociable du financement des Objectifs du Millénaire. Les fonds internationaux doivent pouvoir être alloués sans condition et massivement à ceux qui en ont besoin pour leur développement. L'adoption d'une véritable politique d'allègement de la dette est une condition sine qua non du changement. De nouvelles sources de financement permettront d'atteindre les Objectifs du Millénaire. La question du développement n'est pas un problème qui concerne uniquement la sécurité nationale de nos peuples; c'est la question fondamentale la plus explicite et la plus tangible de la paix et de la sécurité internationales.

Notre pays est d'avis que rien ne doit être laissé de côté dans l'examen des questions liées au Sommet du Millénaire. Nous devons effectivement empêcher que les causes profondes des problèmes ne soient oubliées et noyées dans des débats stériles. L'événement que nous attendons l'année prochaine ne peut devenir un scénario où l'on essaye de convaincre les pays en développement du bienfait de la mondialisation – comme s'il s'agissait d'une trousse de secours d'urgence – alors qu'elle n'a fait qu'aggraver la faim et la pauvreté et qu'elle ne permet même pas de survivre dans un monde inéquitable, injuste et discriminatoire. Nous ne saurions tolérer que notre réunion de haut niveau ait pour unique résultat un simple geste de charité chrétienne envers les exclus qui n'ont pas accès aux richesses qui, comme nous le savons tous, sont produites par tous ceux qui travaillent.

M. Ramadan (Liban) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier le Secrétaire général pour les rapports qu'il a présentés au titre des points 45 et 55 de l'ordre du jour.

La délégation libanaise s'associe à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nos dirigeants ont promis, au Sommet du Millénaire, de n'épargner aucun effort pour libérer nos peuples, hommes, femmes et enfants, des conditions abjectes et humiliantes de l'extrême pauvreté et se sont engagés à faire du droit au développement une réalité. Quatre ans après avoir pris ces engagements – et comme le Secrétaire général le suggère – une avancée majeure s'impose si l'on veut atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2015.

Le Liban, comme d'autres pays en développement, s'efforce de tenir les engagements qu'il a pris de redistribuer et mobiliser des ressources, de réformer ses institutions et d'adopter des politiques économiques et sociales qu'il gère lui-même pour promouvoir la croissance économique tout en renforçant les institutions démocratiques et la bonne gouvernance. Ces efforts sincères que déploient les pays en développement ne suffiront pas pour réaliser les objectifs de développement, s'ils ne s'accompagnent pas d'une détermination semblable de la part des pays développés.

Les engagements ayant trait à l'aide publique au développement doivent se concrétiser. Nous nous félicitons de l'accroissement récent de cette aide, mais nous pensons que le moment est venu de passer d'une démarche progressive consistant à accroître l'aide publique au développement à une démarche axée sur les objectifs. Tout aussi importants sont les engagements concernant l'accès au marché et un nouveau cycle commercial axé sur le développement, ainsi que le renforcement des mesures d'allègement de la dette.

C'est avant tout à l'État concerné qu'il incombe de réaliser le développement, mais c'est l'adhésion au partenariat – qui a façonné les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et les domaines connexes – qui est à l'origine de ce paradigme de la responsabilité partagée. Dans ce contexte, c'est la communauté internationale qui a la responsabilité collective de faire face aux menaces qui pèsent sur l'humanité tout entière dans un monde de plus en plus mondialisé, telles que les menaces à la paix et la sécurité, la pauvreté et la faim.

La mise en œuvre intégrée et coordonnée des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et la suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire doivent respecter l'identité de ces sommets et conférences, tout en veillant à la cohérence des thèmes.

En septembre 2005, nous nous réunirons ici pour dresser le bilan de nos accomplissements et de nos échecs dans l'application de la Déclaration du Millénaire et dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies afin d'adopter les mesures nécessaires et de prendre des décisions – comme le suggère le

Secrétaire générale – pour réaliser les objectifs de développement que nous nous sommes fixés au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Une manifestation qui présente autant de grandes possibilités et qui est clairement axée sur le développement doit être bien préparée pour aboutir à un texte qui soit négocié entre les gouvernements, dans le cadre d'un processus qui soit inclusif et transparent. Ce texte doit tenir compte du rapport que le Secrétaire général présentera en mars 2005, en plus du rapport sur le Projet Objectifs du Millénaire et le document final du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement prévu en 2005. Ce document permettra également de réaffirmer tous les engagements pris, tous les accords conclus et tous les textes issus des conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et les domaines connexes.

La paix et le développement se renforcent mutuellement et sont liés entre eux, et les efforts pour éliminer la pauvreté et la faim parmi les peuples dans le monde en développement sont mis à mal par les conflits armés. Ce sont la sécurité et l'absence de toutes sortes de conflits qui permettent le développement. Nous attendons le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, visant à apporter de nouvelles possibilités pour le renforcement de la sécurité collective, qui est la pierre angulaire du développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

M^{gr} Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait remercier le Président Ping et les autres membres du Bureau non seulement d'avoir permis ce suivi des engagements que chacun d'entre nous a pris envers les objectifs du Sommet du Millénaire convenus au niveau international, mais également d'avoir fourni le moyen permettant de dégager la volonté politique si nécessaire pour honorer ces engagements.

Qu'il me soit permis de saluer les pays qui ont déjà présenté des rapports d'exécution qui reflètent leurs programmes et politiques nationaux et mondiaux en matière de réduction de la pauvreté, prouvant ainsi leur sens des responsabilités et leur transparence. Ces

politiques, axées sur la feuille de route ciblée et précise des Objectifs du Millénaire pour le développement, nous rassurent sur le fait que les objectifs à l'horizon 2015 ne resteront pas une liste de vœux pieux.

Il est encourageant d'entendre les délégations se dire attachées à un développement à visage humain. En effet, en forgeant des liens entre droits de l'homme et développement, et en reconnaissant les libertés fondamentales et l'égalité devant la loi, nous éliminerons de nombreux conflits violents qui menacent les espoirs de réalisation des droits économiques et sociaux.

Des progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ont été réalisés dans des pays qui ont pu établir des processus de croissance économique stables, ce qui leur a permis d'assumer le coût économique des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cela étant dit, en raison d'une aide économique rare et des conditions économiques internationales actuelles, les pays les plus pauvres n'ont pas pu réaliser les objectifs les plus importants, ceux relatifs à l'éducation, à la santé et à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

L'an dernier, l'aide publique s'est élevée à un total de 68,5 milliards de dollars, ce qui représente 0,25 % de l'ensemble des revenus nationaux des pays donateurs, ce qui est loin de l'objectif de 0,7 % du revenu national convenu depuis longtemps. En fait, l'aide à venir ne répond pour l'essentiel pas aux besoins fondamentaux des pays les plus pauvres. Les interventions à l'exportation et les tarifs prélevés par les pays riches sur les exportations africaines, qui sont quelquefois 10 fois plus élevés que ceux prélevés sur les biens achetés aux pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, empêchent les pays les plus pauvres – qui se trouvent principalement en Afrique – de tirer des revenus de leurs exportations et des recettes fiscales.

Ainsi, le succès de l'action mondiale en faveur de la paix et du développement – sur laquelle porte l'Objectif 8 – est inévitablement lié à vision précise que l'on se fera du rôle des Nations Unies et aux responsabilités fondamentales des gouvernements.

L'ONU a rempli une part importante de sa mission en défendant la cause des pays et en leur apportant un appui porteur, leur permettant de mieux appliquer les engagements qu'ils ont pris lors des forums internationaux. Dans le même temps, il semble

évident que les pays développés ont un rôle clef à jouer pour renforcer le pouvoir d'action des pays les plus pauvres afin de les aider à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour que cela soit mené à bien, les dirigeants nationaux devront réinterpréter le concept de souveraineté en vue d'une nouvelle responsabilité mondiale. La souveraineté devra donc inclure le concept selon lequel les pays en développement doivent participer entièrement aux décisions prises concernant les projets destinés à leurs territoires respectifs.

En outre, le monde attend de l'ONU qu'elle joue un rôle moteur. Cela consistera à instaurer une collaboration étroite, en minimisant les rivalités et la concurrence improductives entre les institutions et en ce concentrant, plutôt, sur les objectifs communs.

Un autre rôle important pour l'ONU est de contribuer à éveiller des idées nouvelles importantes, au lieu de rester sur la touche. Une action énergique au sein du système des Nations Unies doit également signifier que des efforts sont réalisés pour rendre les gouvernances nationale et internationale plus compatibles. En d'autres termes, la bonne gouvernance nationale doit être appuyée et soutenue par une bonne gouvernance internationale.

Les rencontres au sommet entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce doivent continuer à œuvrer en vue d'une coordination toujours plus grande au bénéfice des plus pauvres. Les résultats de cette coopération ne doivent pas être considérés comme un exercice intellectuel mais comme une obligation réelle et irréversible.

Lorsque les 171 gouvernements du Nord et du Sud ont signé la Déclaration du Millénaire des Nations Unies à l'Assemblée générale en septembre 2000, il y avait dans l'air un sentiment d'urgence. Le Saint-Siège s'est aligné sur ces objectifs pour relever le défi du jubilé. L'élan a par la suite été maintenu de par le monde par des critères à remplir, des délais, des campagnes, des objectifs mesurés et des engagements pris lors des conférences qui ont suivi. Les résultats seront examinés l'année prochaine pour évaluer les progrès dans la réalisation des engagements pris à l'égard de la réalisation de ces objectifs. Néanmoins, ces sommets ne pourront promouvoir la cause de la paix que si les engagements qui y sont pris sont véritablement honorés.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 57/32 du 19 novembre 2002 de l'Assemblée générale, je donne la parole au Président de l'Union interparlementaire, M. Sergio Páez.

M. Páez (Union interparlementaire) (*parle en espagnol*) : La Déclaration du Millénaire des Nations Unies est une étape historique dans l'évolution du système international, auquel toutes les parties, y compris les parlements, sont attachées. Signée par les chefs d'État et de gouvernement en 2000, la Déclaration appelle clairement, en autres, à une plus forte coopération entre les parlements dans le cadre l'Union interparlementaire (UIP). Elle a été adoptée deux jours à peine après la clôture de la première Conférence mondiale des présidents des parlements, qui s'est tenue dans cette salle de l'Assemblée. À cette occasion, les parlements se sont engagés à chercher à jouer un plus grand rôle dans les processus de négociations internationaux et à œuvrer pour un système international plus fort, avec à son centre l'ONU.

Depuis lors, les parlements ont enregistré d'énormes progrès dans la réalisation progressive des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). De manière concrète, l'UIP a récemment évalué la portée et la nature de cette participation grâce à des vastes consultations avec les représentants de l'opinion publique mondiale.

Nous tenons à signaler que, effectivement, la plupart des parlements – autant dans les pays développés que dans ceux en développement – ont des expériences intéressantes et uniques en leur genre à partager avec l'ONU et la communauté internationale au sujet de la réalisation de ces objectifs communs. En tant que Président de l'UIP, je pense que les parlements et les parlementaires ont un rôle crucial à jouer dans la poursuite de ces Objectifs. Ils doivent concentrer leur attention sur ces Objectifs. Ils doivent éduquer leurs électeurs sur leur pertinence et œuvrer à parvenir à un consensus avec les autres parlements sur l'importance vitale de la réalisation de ces Objectifs pour l'avenir de l'humanité.

Les OMD occupent maintenant une grande part du travail accompli dans les parlements. De nombreux corps législatifs des pays développés les ont clairement intégrés dans leur activité et ont adopté des stratégies et des politiques de développement qui leur sont

directement liées. Les parlements des pays en développement sont impliqués, à divers niveaux, dans la mise en place des stratégies nationales de développement. Ils ont œuvré à la réalisation de certains des Objectifs, en particulier ceux liés au renforcement des capacités dans le domaine de la santé publique en général, à la prévention et à la lutte contre le VIH/sida et le SRAS et aux questions sexospécifiques, qui, de manière générale, figurent au rang des priorités dans les programmes législatifs. Toutefois, il y a encore des progrès à faire en termes d'efficacité et d'interaction intégrée avec les organisations internationales concernées. Une telle interaction constituerait une méthode de travail plus dynamique et plus coordonnée.

Tous les Objectifs du Millénaire pour le développement intéressent l'UIP. Lors de nos consultations permanentes avec les parlements, les parlements nous informent sur les mesures qu'ils prennent pour mieux sensibiliser les citoyens et les impliquer davantage dans la réalisation de OMD, et les réponses sont riches d'exemples concrets. Un usage plus systématique est fait des activités de diffusion et d'information à l'intention des électeurs, et des audiences publiques en commission pour écouter les dirigeants sociaux et syndicaux. Plus important encore, une législation est en cours d'adoption pour appliquer les politiques publiques pertinentes.

L'UIP est très impliquée dans certaines questions vitales, telles que l'égalité entre les sexes, la prévention et le règlement pacifique des conflits par le biais du dialogue et, en particulier, la concrétisation d'un partenariat mondial pour le développement.

Je voudrais mentionner brièvement quelques exemples. En France, le rapport du parlement sur le budget 2005 fait amplement référence aux OMD en citant les fondements et les propositions. Le Parlement suédois, pour sa part, a adopté une nouvelle politique de développement global qui est conforme aux OMD dans le domaine du commerce, de l'agriculture, de l'environnement et des migrations. Les Parlements japonais et tchèque jouent tous deux un rôle actif dans la formulation et le suivi de l'aide internationale au développement.

Ces exemples ne sont pas l'apanage de pays aux économies solides et consolidées. En Afrique du Sud, en Indonésie, au Mali, au Bhoutan, aux Îles Salomon et à Sri Lanka, la supervision des politiques nationales de

développement et le suivi de l'aide extérieure des organes multilatéraux font partie des fonctions fondamentales des parlements.

Enfin, les négociations sur le commerce international forment peut-être une classe à part, car elles bénéficient de l'attention la plus universelle de la part des parlements. De nombreux représentants d'institutions font des efforts particuliers pour contrôler et influencer l'application des traités de libre-échange. C'est là un domaine spécifique dans lequel l'UIP a, ces six dernières années, mené un programme concerté de suivi des négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cela a été particulièrement utile pour les parlements nationaux, dans le sens où ils ont eu la possibilité de développer la spécialisation et l'expertise d'un nombre considérable de législateurs.

Nous, les législateurs, sommes essentiellement des politiciens, et de ce fait, des gens d'action. Voilà pourquoi nous avons voulu présenter à l'Assemblée générale des mesures concrètes et des progrès réels, plutôt que de spéculer dans des déclarations ou de formuler de bons souhaits. Car nous avons compris que nous devons intensifier notre travail et lui conférer davantage d'urgence pour honorer ces engagements dont la concrétisation semble avoir pris du retard. Au Sommet du Millénaire, les présidents des Parlements se sont engagés à travailler aux côtés de l'Organisation des Nations Unies en vue de renforcer le système international. En septembre 2005, l'Union interparlementaire tiendra la deuxième Conférence mondiale des présidents de parlements nationaux, ici, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, quelques jours avant la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale.

Au cours de la Conférence, nous analyserons les progrès réalisés et les projets de travail communs aux deux organisations et nous aurons une vision concrète du niveau de contribution des parlementaires à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cela permettra d'évaluer de manière plus complète le rôle croissant des parlements sur la scène internationale et l'importance de notre travail commun avec l'Organisation des Nations Unies.

En tout cas, nous renouvelons, aujourd'hui, devant cette instance internationale, notre ferme attachement à l'action concrète pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les

Objectifs du Millénaire sont liés de manière indissociable à l'instauration d'une paix mondiale stable et durable, qui est l'objectif stratégique prioritaire de l'Union interparlementaire et des parlements qui y sont associés. Pour cela, nous persévérons avec plus de vigueur à la réalisation de ces objectifs qui sont si liés à l'humanisme et à la solidarité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 49/2 du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Gospodinov (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Nous accordons à ce débat une importance particulière. À certains égards, il donne un aperçu des débats importants qui auront lieu à l'Assemblée générale en 2005. Il peut être considéré comme établissant à l'intention des membres de la communauté internationale et des États Membres les directives et les principes à suivre. Il est tout particulièrement important pour les États Membres qui se consacrent à la fourniture de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. Cependant, il sert à rappeler à tous les États Membres leur obligation redditionnelle envers leurs citoyens en ce qui concerne la manière dont le développement économique et social est géré.

Cela est vrai tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Nous pensons qu'il est erroné de penser que la Déclaration du Millénaire concerne exclusivement les besoins des pays en développement. Les vulnérabilités sur lesquelles elle se penche sont présentes dans tous les pays, sans exception, bien que très souvent de manière différente. Cela a été dit par le Secrétaire général et par ses collègues dans de nombreuses déclarations importantes, notamment dans ses observations à la *Fair Globalization*, le 20 septembre 2004, et le même jour à la réunion des dirigeants mondiaux sur l'Action contre la faim et la pauvreté, parrainée par le Président brésilien. Cette observation est également un facteur important dans le document principal que nous examinons au titre de ce point de l'ordre du jour.

Par conséquent, nous avons été ravis qu'une si grande partie du document ait été consacrée à une analyse des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, nous avons été déçus de

voir que le document s'attachait principalement à ce que devrait être l'orientation générale des gouvernements et des organisations internationales. Les contributions synchronisées qui doivent être faites par les communautés et par la société civile sont faiblement reconnues. Par exemple, il n'est pas fait mention des partenariats au-delà des gouvernements dans les paragraphes relatifs à l'Objectif 6, Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies. L'on évoque pas non plus des questions telles que la stigmatisation et la discrimination qui accompagnent souvent le VIH/sida.

Nous espérons que les débats à venir sur la Déclaration du Millénaire seront plus approfondis. Il est à espérer que le débat se concentrera sur la contribution importante qui devra être recherchée et obtenue de la société civile, des volontaires et des communautés dans leur ensemble. Cela est nécessaire si nous voulons que les Objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints. Nous espérons également que les examens à venir de la Déclaration du Millénaire la verront comme s'appliquant à toutes les vulnérabilités, plutôt que dans le seul contexte de l'aide au développement.

Pour cette raison, nous avons été déçus de constater que la partie du document qui traite de la nécessité de protéger les personnes vulnérables s'attache très fortement aux vulnérabilités causées par des situations d'urgence. Il est manifeste que les situations d'urgence augmentent considérablement la vulnérabilité. Mais il n'en est pas moins vrai que la vulnérabilité existe également dans d'autres situations et aussi dans les pays développés. Cela peut souvent avoir pour résultat ce que l'on peut qualifier de « vulnérabilité oubliée ». Un des autres points que nous soulèverons au cours des autres débats touche au besoin qu'ont les gouvernements et les organisations internationales comme la nôtre de s'attaquer à toutes les formes de vulnérabilité.

Nos membres nationaux des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont pour priorité fondamentale de mobiliser la force de l'humanité pour protéger les personnes vulnérables dans tous les pays, en commençant, bien entendu, par le leur. Nous pensons que les tâches des gouvernements sont très identiques dans chaque pays, c'est pourquoi nous soulignons que la Déclaration du Millénaire doit être mise en œuvre partout. C'est également la raison pour laquelle nous appuyons si fortement les observations

du Secrétaire général à la réunion des dirigeants mondiaux sur l'Action contre la faim et la pauvreté. Nous voyons clairement qu'à moins que la Déclaration du Millénaire soit appliquée à travers le monde, il y a un risque énorme que la classe sous-privilegiée, dont il a parlé, pose un défi considérable à la paix, à la prospérité et à la stabilité du monde.

Ma délégation a abordé différents aspects de ce défi dans nos débats sur d'autres questions à la présente session de l'Assemblée générale. Notre objectif au titre de cette question particulière est de dire combien la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge respecte la Déclaration du Millénaire et d'exprimer notre détermination à travailler avec la communauté internationale pour aider à réaliser les objectifs. Les Objectifs du Millénaire pour le développement trouvent un écho dans notre Stratégie 2010, qui a été adoptée en 1999. Nos programmes reflètent cette résonance, et nous attendons avec intérêt de travailler avec le Secrétaire général, avec ses équipes et avec les autres partenaires des organismes spécialisés pour aider à la réalisation des objectifs. Il s'agit là précisément de l'objectif de notre appel pour 2005, qui a été lancé ce matin à Genève.

Nous attendons avec intérêt de partager nos expériences avec ceux qui sont dévoués à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous pensons que notre expérience et le travail que nous accomplissons à travers le monde – grâce à 97 millions de volontaires et membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – pour réaliser des objectifs semblables nous donnent une perception particulière des vulnérabilités évoquées dans la Déclaration. Nous partageons le bénéfice de ces expériences par le biais de notre relation privilégiée avec les autres entités du système des Nations Unies, et nous continuerons de le faire.

Nous espérons que les gouvernements reconnaîtront également l'importance d'entretenir des relations similaires avec leurs partenaires auxiliaires

– leurs sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Sans cette relation, et sans les secours que nos membres peuvent apporter aux personnes vulnérables, il sera difficile pour quiconque de faire part de progrès importants lorsque l'examen commencera.

Nous invitons également tous les gouvernements à renforcer – par des mesures concrètes – les engagements qu'ils ont pris lorsqu'ils se sont joints à nous pour adopter l'Agenda du jour pour l'action humanitaire à la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève en décembre de l'année dernière. Un de ces engagements, dont la pertinence au regard des Objectifs du Millénaire pour le développement est très grande, consiste à renforcer et à soutenir les capacités des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cette tâche, parallèlement aux programmes qui assurent la bonne gouvernance et l'obligation redditionnelle dans tous les aspects de la gestion d'un pays, contribuera considérablement à protéger la dignité humaine et à appuyer la réalisation des objectifs de la Déclaration.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/59/L.30, intitulé « Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde » tel qu'oralement révisé.

Avant que nous prenions une décision sur le projet de résolution A/59/L.30, je voudrais annoncer que depuis qu'il a été présenté, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Madagascar et Nicaragua.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/59/L.30 tel qu'oralement révisé?

Le projet de résolution A/59/L.30, tel qu'il a été oralement révisé, est adopté (résolution 59/27).

L'Assemblée générale a ainsi achevé le stade actuel de son examen des points 45 et 55 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 55.